



L'UL CGT Poitiers Futur se félicite de l'adoption par l'Assemblée Nationale de la loi intégrale pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) faites aux femmes et aux enfants.

Cette victoire a été acquise suite à de nombreuses mobilisations et manifestations au sein de la Coalition Féministe et Infantile dont la **CGT** fait partie.

Au niveau professionnel, les entreprises devront passer par une négociation obligatoire des plans de prévention des VSS. Elles devront également enquêter sur les violences signalées. Les victimes seront mieux protégées contre les sanctions et les licenciements. Est aussi créée une autorisation de dix jours d'absence rémunérés pour porter plainte, se soigner, effectuer différentes démarches.

Toutefois, certains articles de la loi ont été supprimés, notamment suite à l'opposition de la droite et de l'extrême-droite, dont les dispositions permettant aux femmes étrangères de porter plainte sans craindre les conséquences liées à leur situation administrative.

Ce vote n'est qu'une victoire d'étape car la loi intégrale doit encore être examinée en janvier par le Sénat.

De plus, son application sera soumise dans la pratique à l'obtention d'un budget à la hauteur des besoins.

Il nous faut donc continuer à maintenir la pression et rester vigilants pour que la victoire soit réelle et que la loi s'applique intégralement.



L'UL CGT Poitiers-Futur appelle à rejoindre le rassemblement tous les Lundi à 18h30 devant le tribunal 4 Bd Maréchal de Lattre de Tassigny à Poitiers.

Informations

